

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'extension du cimetière EST

Par arrêté n° 2019-389 du 14 octobre 2019, le Maire de Bayeux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour le projet d'extension du cimetière EST de la commune de Bayeux.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de l'agrandissement du cimetière Est, route de Caen, de la commune de Bayeux, du **12 novembre 2019 à 9h00 au 29 novembre 2019 à 17h00 inclus**, soit pendant 18 jours consécutifs.

Par décision du Tribunal administratif de Caen du 19 septembre 2019, M. Daniel LUET, responsable laboratoire à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'Accueil Population, 12 bis rue Laitière, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 8h30 à 12h00. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la ville de Bayeux : www.bayeux.fr / rubrique Bayeux Pratiques/Cimetières.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie 12, bis rue Laitière - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès d'Ana BALLEROY, chargée de la gestion des cimetières de la ville de Bayeux : aballeroy@mairie-bayeux.fr ou au 02 31 51 60 60.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à population@mairie-bayeux.fr ou sur un registre dématérialisé en suivant le lien : www.bayeux.fr / rubrique Bayeux Pratiques/Cimetières.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la **mairie de Bayeux, Service Accueil Population** :

- **le mardi 12 novembre de 9h à 12h,**
- **le samedi 16 novembre de 9h à 12h,**
- **le vendredi 29 novembre de 14h à 17h.**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au service Accueil Population et à la préfecture du Calvados pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la commune, autorité responsable du projet, devra se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération et confirmer son intention de la mener à bien. La déclaration de projet permettra en outre de se positionner sur les réserves qui pourront être émises par le commissaire enquêteur. Le projet pourra être modifié.

Le préfet du CALVADOS recueillera ensuite l'avis du CODERST (conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques) puis prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.